

Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal
Séance du lundi 25 mars 2013 à 18 heures 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35
Présents : 23 puis 24 puis 25
Votants : 30 puis 31 puis 32

CONVOCATION du 19 mars 2013.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA (arrivée à 18 h 45 avant vote de la question n° 3), Georges BUISSON, Christiane MOLLAR, Pascal PELLER, Esther POTIN-ROSSILLON, Nicolas VAIRYO, Sophie ABENIS (arrivée à 19 h avant vote de la question n° 5), Annie AIMONIER-DAVAT, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, François GRUFFAZ, Michel MAURY, Jean-Pierre ANTIGNAC, Nathalie MURGUET, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE.

ETAIENT EXCUSES

Myriam AUVAGE (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Alain YVROUD (ayant donné procuration pour la séance à Nicolas VAIRYO), Éliane RAMUS (ayant donné procuration pour la séance à Georges BUISSON), Claudie FRAYSSE (ayant donné procuration à Dominique DORD), Pierre-Antoine MISSUD (ayant donné procuration pour la séance à Thibaut GUIGUE), Jean-Claude CAGNON (ayant donné procuration pour la séance à Pascal PELLER), Carole DELROISE (ayant donné procuration pour la séance à Sylvie COCHET), Denise PASINI-SCHAUBHUT.

ETAIENT ABSENTS

Corinne CASANOVA (jusqu'à 18 h 45), Sophie ABENIS (jusqu'à 19 h), Géraldine GAURON-REBUT et Azzedine ZALIF.

SECRETARE DE SEANCE : Thibaut GUIGUE.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23)

Décision du 08/01/2013 : désignation du Cabinet CLDAA LIOCHON et DURAZ pour défendre les intérêts de la Ville dans la requête en référé pour réparation des désordres affectant le revêtement de la piste du stade Jacques Forestier

Décision du 18/01/2013 : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville dans la requête pour annulation d'un permis de construire accordé à SCCV Gonaix déposée par MM. Girard et Freyre

Décision du 18/01/2013 : désignation du cabinet CLDAA LIOCHON et DURAZ pour défendre les intérêts de la Ville dans la procédure disciplinaire contre Maryline Jankovic

Décision du 22/01/2013 : signature d'une convention avec M. et Mme Brosselut pour la réalisation de travaux destinés à améliorer la circulation et le cheminement piéton, rue Ménabréa et chemin des Bottes

Décision du 23/01/2013 : Signature de l'avenant 3 au bail du 2 avril 2010 établi avec l'Etat pour la révision annuelle du loyer des locaux 2 rue vaugelas

Décision du 24/01/2013 : signature d'une convention d'occupation précaire avec l'OPAC à compter du 1^{er} février 2013 pour l'appartement N°7 au 1^{er} étage de la Misaine, 1 rue du Dr François Gaillard

Décision du 25/01/2013 : signature d'un marché MAPA avec la Société BMF pour la fourniture de papier blanc et couleur pour les services de la Ville et ses écoles maternelles et élémentaires pour un montant minimum annuel de 8000 euros et un montant maximum annuel de 32 000 euros, reconductible 3 fois

Décision du 25/01/2013 : rétrocession d'une concession funéraire au profit de la Ville sollicitée par Monsieur Yves Robert pour la case de columbarium N°110 acquise le 05 septembre 2004

Décision du 29/01/2013 : vente d'un véhicule Piaggio à M. Emmanuel Dimeck pour un montant de 500 euros

Décision du 31/01/2013 : vente d'un véhicule Citroën à SICMA ZAC des Landiers à Chambéry pour un montant de 100 euros

Décision du 31/01/2013 : vente d'un véhicule Citroën à SAC CITROEN à Aix-les-Bains pour un montant de 119,50 euros

Décision du 01/02/2013 : constitution de Partie Civile de la Ville devant le TGI de Chambéry contre Yves Desangle pour dégradation de biens publics le 18 décembre 2012

Décision du 01/02/2013 : désignation du Cabinet Perez et Chat pour défendre les intérêts de la Ville contre l'assignation en vue de rétractation d'ordonnance du 29 janvier 2013 au TGI de Chambéry présentée par le Cabinet Lakdar Grabsia

Décision du 04/02/2013 : signature d'un marché MAPA avec la librairie Les Danaïdes (Lots 1 et 6), la librairie Chemin Faisant (Lots 2 et 3), la librairie Bulles les Bains (Lots 4 et 5), RDM Vidéo (Lot 7), ADAV (Lot 8), pour la fourniture de livres, DVD documentaires et textes lus pour la bibliothèque municipale reconductible 2 fois

Décision du 19/02/2013 : suppression de la régie de recettes des restaurants scolaires et garderies périscolaires et du Foyer des Jeunes Travailleurs à compter du 28 février 2013

Décision du 21/02/2013 : désignation de Nathalie Ponard (Directeur des Ressources Humaines) pour représenter la Ville lors des audiences de la procédure disciplinaire contre Marylin Jankovic

Décision du 08/03/2013 : vente d'une plate forme élévatrice mobile de personnel de marque Albret à Mme Ariane Quincy à Lille pour un montant de 1500 euros.

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

2. AFFAIRES FONCIERES - Bilan annuel des opérations foncières et immobilières pour l'exercice 2012

Le bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'exercice 2012 est présenté au conseil municipal qui donne acte au Député-maire de cette communication.

3. AFFAIRES FONCIERES – Achat de la parcelle bâtie sise 13 boulevard Jean Charcot

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer au nom de la Commune l'acte de d'achat à Madame Françoise Josèphe Espade épouse Forestier, domiciliée au centre hospitalier d'Aix-les-Bains (73100), représentée par l'UDAF de la Savoie, au prix de cent cinquante mille euros HT (150 000 € HT), pour la propriété bâtie sur la parcelle cadastrée BD n° 105 d'une contenance de 04 a 00 ca, située 13, boulevard Jean Charcot. L'assemblée délibérante décide de prendre en charge le débarrasage du mobilier encore présent dans la maison, et prend bonne note que la vente ne pourra être accomplie qu'après son autorisation par le juge des tutelles qui intervient pour des actes importants comme l'aliénation d'un immeuble.

POUR : 31 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

4. AFFAIRES FONCIERES – Esplanade Léon Grosse – Acquisition en vue du classement dans le domaine public communal des aires de circulation piétonne

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU et Christian SERRA s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité autorise le Maire, à signer l'acte d'acquisition au profit de la ville à l'euro symbolique à l'association syndicale libre des copropriétaires des « Terrasses

Verlaine » des emprises conformément au projet de division dans les conditions suivantes concernant l'Esplanade Léon Grosse :

- Acquisition par la ville d'un volume à l'association syndicale libre des copropriétaires des « Terrasses Verlaine » d'un volume défini en tréfonds par la partie supérieure du complexe d'étanchéité des ouvrages en sous sol, et par les surplombs dans la partie superficière.
- Acquisition par la ville à l'association syndicale libre des copropriétaires des « Terrasses Verlaine », d'une emprise foncière libre de toute occupation du sol.

Le conseil municipal précise que ces biens seront intégrés dans le domaine public communal à fin de circulation piétonne publique dès signature de l'acte authentique.

POUR : 27 - ABSTENTIONS : 4 - CONTRE : 0

5. AFFAIRES FONCIERES – Passation d'un contrat de réservation avec l'O.P.A.C. de la Savoie – Additif à la décision du 17/12/2012

A l'unanimité le conseil municipal approuve que la Ville se porte acquéreur en état futur d'achèvement via un contrat de réservation auprès de l'Opac de la Savoie, de locaux de 388,40 m² de surface utile et de 15 places de stationnement dans le bâtiment A, de l'îlot D du quartier du Sierroz, ayant pour assiette foncière la parcelle cadastrée section BT sous le numéro 459p, pour un prix de 664 164 € TTC (TVA à 19,6 %), conforme à l'avis de France Domaine. L'Opac de la Savoie s'oblige à achever les travaux de construction au plus tard à la fin du premier trimestre 2015.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

6. AFFAIRES FONCIERES –

A. Déclassement du domaine public communal d'une parcelle située boulevard Lepic

A l'unanimité le conseil municipal approuve le lancement d'une procédure de déclassement avec enquête publique de la parcelle cadastrée BC 133p d'une contenance de 23 a 60 ca, située boulevard Lepic en vue de sa cession à l'euro symbolique au profit de l'Opac de la Savoie. Cette décision permettra l'extension et la restructuration de l'actuel foyer des jeunes travailleurs, qui deviendra une résidence sociale.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

B. Déclassement du domaine public communal d'une parcelle située avenue Franklin Roosevelt

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU et Christian SERRA s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité approuve le lancement d'une procédure de déclassement avec enquête publique de la parcelle cadastrée BV 449p d'une contenance de 12 a 65 ca, située boulevard Franklin Roosevelt en vue de sa cession à la SEMCODA, qui projette la construction de bâtiments qui abriteront des activités commerciales et tertiaires ainsi que des logements.

POUR : 28 - ABSTENTIONS : 4 - CONTRE : 0

C. Déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue Docteur François Gaillard

A l'unanimité le conseil municipal approuve le lancement d'une procédure de déclassement avec enquête publique d'une surface de 00 a 17 ca, située rue du docteur François Gaillard. L'OPAC de la Savoie va réaliser une opération immobilière sur l'îlot F du quartier du Sierroz dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Ce déclassement permettra un dépôt d'un permis de construire par l'Opac de la Savoie, puis la cession au bailleur social de l'assiette foncière sur laquelle les constructions seront édifiées.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

7. AFFAIRES FONCIERES – Vente d'un élément du domaine privé communal à la SCI VALISA

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer au nom de la Commune l'acte de vente au profit de la SCI Valisa, (ayant pour activité : acquisition, construction, propriété,

gestion de tous biens, droits immobiliers), domiciliée place Jean Lahor à Aix-les-Bains (73100), ou à toute autre personne s'y substituant, au prix de onze mille huit cents euros hors taxes (11 800 € HT), pour l'élément du domaine privé communal, d'une contenance de 01 a 18 ca, qui est concerné par l'emprise de la construction.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

8. AFFAIRES FONCIERES – Echange de terrains dans le cadre de la renaturation écologique du Tillet

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU et Christian SERRA ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité autorise le Maire à signer un avant-contrat d'échange sous seing privé avec Mme Alice Besson qui stipulera une cession par Mme Besson au profit de la Commune des nouvelles parcelles BD 367 et BD 368 d'une contenance totale de 03 a 86 ca, un contre échange par la Commune de la nouvelle parcelle communale BD 370, d'une contenance de 02 a 69 ca au profit de Mme Besson, la Commune s'obligeant à réaliser des travaux au bénéfice de Mme Alice Besson.

Le conseil municipal autorise également le Maire à réitérer l'acte sous seing privé sous forme authentique, décide de verser une indemnité de 2 500 € à Mme Besson pour l'abri de jardin situé sur le terrain qu'elle échange avec la commune, décide de concéder une servitude réelle et perpétuelle de passage sur la parcelle BD 368 au profit des parcelles BD 366 et BD 370 pour éviter une situation d'enclave, et ce dans l'attente du classement de la parcelle BD 368 dans le domaine public communal et décide de mettre à disposition de la CALB la parcelle BD 367, une fois l'acte d'échange signé, dans le cadre du projet de renaturation du Tillet.

POUR : 28 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 4

9. AFFAIRES SCOLAIRES – Modification des rythmes scolaires – Demande de report à la rentrée de septembre 2014

La modification des rythmes scolaires, réforme proposée par le Gouvernement, entraîne beaucoup d'interrogations, beaucoup de réactions et beaucoup de problèmes. Après plusieurs réunions avec les services municipaux concernés, et après consultation des enseignants et des parents d'élèves, il a été constaté que les changements induits par l'application de la réforme ont un fort impact sur la collectivité.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire de septembre 2014 la mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires pour l'ensemble des écoles publiques de la commune.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

10. INTERCOMMUNALITÉ – Réforme des collectivités – Répartition des sièges entre les Communes membres de la CALB au sein du conseil communautaire

La réforme des collectivités locales a prévu que soient instaurés de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre les Communes membres d'une communauté d'agglomération pour tenir compte du poids démographique de chacune.

Il convient de délibérer sur la proposition de répartition des sièges entre les 18 Communes de la CALB., arrêté par le conseil communautaire du 13 mars 2013 qui a validé à l'unanimité le dispositif d'accord local. Celui-ci a porté l'effectif du conseil communautaire à 60 délégués et a mis en place une nouvelle répartition des sièges.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le dispositif d'accord local ainsi présenté.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

11. CENTRE NAUTIQUE - Extension du parking - Demande de fonds de concours auprès de la CALB

Face à l'attractivité croissante du site de la Plage, la Ville souhaite développer la capacité de stationnement. L'étude engagée présente la possibilité d'offrir environ 120 places de stationnement supplémentaires tout en préservant une bonne intégration dans le site.

L'estimation des travaux s'élève à 300 000€ HT. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter auprès de la C.A.L.B. un fonds de concours d'un montant de 50 % du montant HT des travaux plafonné à 150 000 €.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

12. OFFICE DU TOURISME - Avenant N°1 à la convention d'exploitation des équipements touristiques

Ce rapport complète la convention d'exploitation des équipements touristiques signée entre la Ville et l'Office du Tourisme, acceptée lors du conseil municipal du 17 décembre 2012. Suite à la démarche d'optimisation fiscale du budget de l'Office du Tourisme, il apparaît nécessaire de modifier la convention de gestion en prévoyant le versement d'un loyer par l'O.T. et pour chaque équipement au profit de la Ville.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de gestion des équipements touristiques présenté.

POUR : 32-ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

13. RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des emplois permanents

En application des dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et pour répondre aux besoins des services, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'actualisation du tableau des emplois permanents de la commune.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

14. RESSOURCES HUMAINES – Ouverture de postes saisonniers

En application des articles 3 1° et 3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les collectivités locales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement d'activité, qu'il soit temporaire ou saisonnier.

Pendant la période estivale, la commune se dote ses services de renforts saisonniers ou temporaires. A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'ouverture des emplois suivants :

POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX :

65 postes d'ADJOINTS TECHNIQUES de 2^{ème} classe à temps complet,

POLICE MUNICIPALE :

1 poste d'AUXILIAIRE TEMPORAIRE DE POLICE MUNICIPALE à temps complet,

ANIMATION PUBLIQUE :

1 poste d'ADJOINT d'ANIMATION de 2^{ème} classe à temps non complet (6 heures hebdomadaires).

RESTAURATION:

- 3 postes d'ADJOINTS TECHNIQUES de 2^{ème} classe non-titulaires à temps non complet (15 h hebdomadaires) pendant les petites vacances

- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe non-titulaire à temps non complet (15 h hebdomadaires) pendant les petites vacances

- 3 postes d'ADJOINTS TECHNIQUES de 2^{ème} classe non-titulaires à temps non complet (15 h hebdomadaires) pendant les grandes vacances

SPORTS

1 poste saisonnier d'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES à temps non complet (8 h hebdomadaires)

MUSEE

Un poste d'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE à temps complet pour une mission temporaire.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

15. RESSOURCES HUMAINES – Résorption de l'emploi précaire : programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique instaure un certain nombre de dispositions permettant de déprécariser les agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

16. RESSOURCES HUMAINES – Rémunération et remboursements des frais de déplacement des professionnels de la musique chargés de participer au fonctionnement des jurys d'examen au Conservatoire

Les examens de fin d'année destinés aux élèves du conservatoire de musique et d'art dramatique auront lieu au mois de juin prochain.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le mode de rémunération et remboursement des frais de déplacement des professionnels de la musique qui participent aux travaux des jurys des examens précités.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

17. RENOVATION URBAINE - Stade Jacques Forestier : déplacement du terrain B – Autorisation de lancement des travaux et demande de subventions

Afin de poursuivre la réalisation du projet de rénovation urbaine et la construction d'une chaufferie bois, le terrain B du stade Jacques Forestier doit être déplacé.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés de travaux à conclure après consultation réglementaire, et décide de solliciter le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en vue de l'obtention des aides financières prévues au plan de financement du projet de rénovation urbaine des quartiers du Sierroz et Franklin Roosevelt.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

18. RENOVATION URBAINE - Aménagement des espaces publics – Signature des marchés – Demande de subventions - Autorisation d'une convention de mise à disposition avec l'OPAC

Dans le prolongement du projet de rénovation urbaine des quartiers du Sierroz et Franklin Roosevelt, il est nécessaire de procéder à des travaux de voirie et réseaux : Rue de la Vigie et Allée de Carène. L'emprise foncière de ces voiries se situant sur des propriétés appartenant à l'OPAC, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés de travaux à conclure après consultation réglementaire, décide de solliciter le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en vue de l'obtention des aides financières prévues au plan de financement du projet de rénovation urbaine des quartiers du Sierroz et Franklin Roosevelt, et autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition des terrains avec l'Office public d'aménagement et de construction.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

19. RENOVATION URBAINE – Quartier Sierroz / Franklin Roosevelt - Avenant local n° 2 à la convention ANRU

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la passation d'un avenant local n° 2 à la convention ANRU signée le 02 juillet 2008, afin de :

- modifier le programme de constructions de logements locatifs sociaux (localisation)
- augmenter le nombre de logements réhabilités
- augmenter le nombre de logements en accession sociale
- créer une nouvelle opération de voirie
- supprimer 2 opérations de relocalisation d'espaces commerciaux

- redéployer les économies sur de nouvelles opérations
- prolonger la durée de la convention d'une année.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

20. LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - Réalisation du bassin de rétention du Combo – Avis de principe et convention de mandat avec la C.A.L.B.

Afin de compléter le dispositif de protection du centre ville, des inondations et des apports torrentiels, la ville souhaite édifier un système de rétention sur le bassin versant du Combo, principal affluent de la Chaudanne. A l'unanimité le conseil municipal approuve cette opération et autorise le Maire à signer une convention de mandat avec la CALB pour la réalisation des travaux.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

21. TRAVAUX – Entretien des Bassins et Fontaines - Autorisation de signature des marchés après consultation

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'entretien des 23 bassins et fontaines de la Ville. Ces prestations ont été estimées à environ 120 000 € par an.

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

22. ENVIRONNEMENT - Enquête publique sur les travaux de restauration écologique du Sierroz et de protection de berges sur la Deisse – Avis de la Ville

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de restauration écologique du Sierroz et des travaux d'assainissement sur la Deisse (sous maîtrise d'ouvrage de la CALB), sous réserve qu'il ne génère pas une augmentation des débordements du Sierroz,

POUR : 32 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

23. AFFAIRES FINANCIERES - Vote des taux de la fiscalité directe pour 2013

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU et Christian SERRA s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité approuve les taux de la fiscalité directe pour 2013, maintenus au même niveau qu'en 2008 :

	Taux	Bases prévisionnelles 2013	Produit fiscal prévisionnel 2013
Taxe d'Habitation	13,77 %	46.664.000	6.563.333
Foncier Bâti	25,04 %	40.316.000	10.095.126
Foncier Non Bâti	41,92 %	101.600	42.591

Le produit fiscal attendu sera donc de : 16.701.050 €.

POUR : 28- ABSTENTIONS : 4 - CONTRE : 0

24. AFFAIRES FINANCIERES - Convention de co-maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'une liaison routière entre la zone de l'échangeur et la zone des Combaruches

A l'unanimité, le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer et appliquer la convention de co-maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'une liaison routière entre la zone de l'échangeur et la zone des Combaruches.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

25. AFFAIRES FINANCIERES - Attribution de subventions aux associations et autres bénéficiaires

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-7, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'attribution des subventions au profit des associations et autres bénéficiaires figurant au tableau présenté en séance
- autorise le Maire à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

26. AFFAIRES FINANCIERES - Mesures comptables : Reprise de provisions - Admission en créances éteintes – Vente d'un poids lourd benne à ordures

A l'unanimité, le conseil municipal

- adopte la reprise de la provision créée par délibération du 14 novembre 2012 pour le contentieux Rivolliez – Gruaz, à hauteur de 20.000 euros,
- admet la perte sur créances éteintes (article 6542), la somme de 15.522,71 euros correspondant au solde du titre de recettes n° 484 de 2006 émis au nom de « B2I – Madame Rivolliez-Gruaz »,
- autorise la vente du camion benne à ordures RENAULT immatriculé 5213 ST73, à la S.A.S EDL HOLDING, voie des Chasseurs, 14120 MONDEVILLE au prix de 6500 euros,

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

27. AFFAIRES FINANCIERES - Rapport sur l'état de la dette et délégation du Maire pour le recours à l'emprunt et la gestion active de la dette

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU et Christian SERRA s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité :

- décide de donner délégation au Maire pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget (budget principal et budgets annexes), et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites ci-avant définies
- décide de réaliser les lignes de trésorerie
- décide que cette délégation est donnée pour les exercices budgétaires 2013 et pour 2014 jusqu'au renouvellement du conseil municipal prévu en mars 2014
- décide que le conseil municipal sera tenu informé des emprunts, des instruments de couverture et produits de financements contractés dans le cadre de cette délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du C.G.C.T.

POUR : 28 - ABSTENTIONS : 4 - CONTRE : 0

28. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie pour la transformation de l'actuel Foyer des Jeunes Travailleurs en résidence sociale – Restructuration et extension

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie à hauteur de 50 % d'emprunts de 4.594.000 euros, finançant la restructuration et l'extension de 101 logements locatifs à Aix-les-Bains en une résidence sociale pour jeunes travailleurs.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

29. AFFAIRES FINANCIERES - Travaux dans les crèches et multi-accueils : attribution d'une subvention d'équipement du CCAS au profit de la Ville

Ce rapport fixe les modalités d'intervention respectives du CCAS et de la Ville dans le cadre des travaux de rénovation engagés par la Ville sur la crèche Nelly Brachet et le multi-accueil de Choudy, A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les 2 conventions prévoyant une subvention du CCAS à la Ville.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

30. AFFAIRES FINANCIERES - Protocole transactionnel avec la société C.T.R.

Le protocole transactionnel proposé vise à transiger avec la société CTR en vue du paiement de l'audit des charges sociales de la Ville réalisé en 2011. Le protocole remplace le contrat initialement souscrit avec cette société dont la rémunération au pourcentage est apparue non conforme au Code des Marchés Publics.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet de protocole transactionnel.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

31. COMMANDE PUBLIQUE - Liste des marchés publics passés en 2012

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la liste des marchés publics supérieurs à 20.000 euros HT passés en 2012 est communiquée au conseil municipal.

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

32. MARCHES PUBLICS - Réalisation des publications municipales - Marché 2013 reconductible

Le marché de réalisation des publications municipales (magazine municipal et prestations qui lui sont associées) arrive à échéance le 01.07.2013. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer, à l'issue de la procédure de consultation, le marché de réalisation des publications municipales pour l'année 2013-2014 puis en cas de reconductions pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, avec l'attributaire dans une enveloppe annuelle minimum de 75 000 € HT.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

33. MARCHES PUBLICS - Marché des télécommunications - Constitution d'un groupement de commandes avec la C.A.L.B., l'Office de Tourisme, le CCAS et la VILLE

En 2009, la CALB, le CCAS et la Ville d'AIX LES BAINS ont passé des marchés pour la recherche d'opérateurs de produits et services de télécommunication, dans le cadre d'un groupement de commande. Ces marchés viennent à expiration.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la Ville étant coordonnateur et conservant de ce fait sa qualité de pouvoir adjudicateur
- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que les marchés issus de la consultation
- désigne Sylvie COCHET (membre de la C.A.O. de la Ville) en qualité de titulaire admis à siéger à la CAO du groupement.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

34. ADHESIONS - Réseau des Centres-villes Durables et de l'Innovation

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion de la Commune au « Réseau des Centres Villes Durables et de l'Innovation » à compter du 1 janvier 2013. Le montant annuel de l'adhésion est actuellement de 1000 euros.

POUR : 32 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22 h 35.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 25 mars 2013, est affiché à la porte de la mairie le jeudi 28 mars 2013.

Alain GABRIEL
Directeur Général des Services